

Les formations du mardi, le mardi 7 juin 2022 : Comment appréhender les données fiscales exploitées dans l'Atelier Économique ?

Article publié le 01/07/2022 sur mon-territoire.fr

Source: [Economie & Territoire](#)

Dans le cadre du Club Utilisateurs de l'Atelier Economique, [Economie et Territoire](#) a mis en place les « formations du mardi ».

Chaque 1er mardi du mois, nous proposons à l'ensemble des utilisateurs de suivre une web formation sur l'Atelier Economique.

Lors de ces sessions, nous abordons l'Atelier Economique sous un angle différent, par exemple sur l'exploitation d'une fonctionnalité en particulier, ou bien sur une thématique afin de vous accompagner dans vos missions de tous les jours.

Ces formations sont gratuites et exclusivement réservés aux utilisateurs de la solution qui souhaitent se perfectionner sur l'Atelier Economique.

Au programme des "Formations du Mardi", nous vous proposons en avril, une session autour de la thématique : Comment appréhender les données fiscales exploitées dans l'Atelier Économique ?

De par son historique, le groupe Mon Territoire possède une forte expérience dans le traitement des données de la fiscalité économique locale. Nous exploitons logiquement ces données (CFE, CVAE, TASCUM, VM) dans l'Atelier Économique, afin d'enrichir la connaissance des territoires. Avec ces données fiscales, vous avez accès à des compléments d'informations sur les entreprises de votre collectivité. Avec les enjeux actuels (Covid-19, revitalisation, ZAN), les développeurs économiques sont de plus en plus amenés à appréhender la fiscalité économique afin de piloter le développement territorial.

Au cours de cette web formation, nous vous présenterons les points suivants :

- Présentation des différents impôts économiques (CFE, CVAE, TASCUM, VM)
- Consultation des informations fiscales sur les entreprises
- Présentation des différentes taxes liées à l'aménagement (TF, TA, TEOM)
- Consultation des informations fiscales sur le module « Projet aménagement ».

Pour votre information, il n'y aura pas de formation du mardi durant les vacances d'été (juillet – août).

